

[Text]

**Mr. Gilles Lamoureux (Special Adviser, Environment, Professional Services Branch, Canadian International Development Agency):** Within CIDA we recognize there are two sovereignties, indeed. There is the recipient country's sovereignty to decide it wants energy projects, or whatever kinds of projects, and it is a sovereign decision for them to make as to how they are going to develop in the future. You are quite right to say it is also a Canadian sovereignty decision as to whether Canada will decide to join in that particular venture, whatever it is.

This is what environmental impact assessment contributes to in decision-making within the agency. In making that decision, environment is one of many factors that come into play, and the environmental impact assessment we do on our projects allows the management of the agency, including the minister, to make decisions on projects as to whether to go ahead or not with Canadian support for it. So yes, two sovereignties are involved.

The question that normally follows from that one is the question of standards. The environmental impact assessment is a process to establish the environmental effects a particular proposal will have on the environment. Standards are another question, and yes, we tend to use the Canadian standards whenever possible, whenever they exist. They do not always exist.

We also look to the international community. We are not the only ones. The World Bank and other development banks have standards. Especially when we are dealing with a project that involves many donor agencies we will look at what standards exist in these other donor agencies, but also look at the Canadian ones. In the discussions that go on within these various donor agencies we will come to some sort of an agreement on what standards we will use. But one must remember that when you are making these decisions, most of the time you are not alone.

**Mrs. Catterall:** I want to go on to another point, but I guess I am disturbed that the Canadian public's right to know on an issue that is so important to it is not adequately protected right now. Perhaps that needs to be addressed when the legislation comes forward.

I would be interested in knowing what your relationship is with the Export Development Corporation and whether the same requirements apply to projects funded by Canada through that mechanism.

**Ms Wetherup:** Our relationship with the Export Development Corporation is the same as it is with any other department. Sometimes in the past we have been solicited by the Export Development Corporation to go on a joint venture, but it is not different from the Department of the Environment asking us to sponsor international conferences or to be active in wildlife management issues in the Third World.

[Translation]

**M. Gilles Lamoureux (conseiller spécial, Environnement, Direction générale des services professionnels, Agence canadienne de développement international):** Au sein de l'ACDI, nous reconnaissons qu'il y a deux souverainetés, en effet. Il y a la souveraineté du pays récipiendaire qui décide du projet, dans le domaine de l'énergie ou dans tout autre domaine, et c'est une décision souveraine que prend le pays, à savoir comment il entend assurer sa croissance pour l'avenir. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il s'agit aussi d'une décision concernant la souveraineté canadienne, c'est-à-dire à savoir si le Canada décidera de se joindre à un certain pays dans le cadre d'un projet quelconque.

Voilà ce que contribue l'évaluation des répercussions environnementales au processus décisionnel au sein de l'agence. Lorsque vient le moment de prendre cette décision, l'environnement n'est qu'un des facteurs qui entrent en ligne de compte et l'évaluation des répercussions sur l'environnement que nous faisons de nos propres projets permet aux gestionnaires de l'Agence, y compris le ministre, de prendre une décision à savoir si l'aide du Canada sera accordée ou non dans le cadre d'un projet donné. Donc, oui, il s'agit, en effet, de deux souverainetés.

La question qui coule normalement de cette source en est une qui concerne alors les normes. L'évaluation des répercussions sur l'environnement sert à découvrir quelles sont les conséquences que pourrait entraîner une proposition précise pour l'environnement. Il y a ensuite l'autre question, celle des normes, et, oui, nous préférons nous servir des normes canadiennes lorsque c'est possible et lorsqu'elles existent, car elles n'existent pas toujours.

Nous nous tournons aussi vers la communauté internationale. Nous ne vivons pas en vase clos. La Banque mondiale et d'autres banques de développement ont leurs propres normes. Surtout lorsqu'il s'agit d'un projet réunissant plusieurs agences donatrices, nous verrons quelles sont les normes qui existent chez elles, mais nous tiendrons compte aussi des normes canadiennes. Au fil des pourparlers avec ces diverses agences, nous nous entendrons sur les normes à utiliser. Mais, lorsqu'on prend ces décisions, il faut se rappeler que, la plupart du temps, on ne joue pas seul.

**Mme Catterall:** J'aimerais passer à autre chose, mais il y a une question qui me préoccupe, c'est-à-dire que les Canadiens ont quand même le droit d'être renseignés sur des questions aussi importantes, et ce droit n'est pas vraiment protégé à l'heure actuelle. Peut-être faudrait-il prévoir quelque chose à cet effet dans le prochain projet de loi.

J'aimerais savoir quelles relations existent entre vous et la Société pour l'expansion des exportations et si les mêmes exigences s'appliquent aux projets financés par le Canada via ce mécanisme.

**Mme Wetherup:** Nous entretenons avec la Société le même genre de relations qu'avec tout autre ministère. Parfois, dans le passé, la Société nous a demandé de nous joindre à elle pour un projet en coparticipation, mais ce n'est guère différent du cas où le ministère de l'Environnement nous demande de commanditer des conférences internationales ou de jouer un rôle au niveau des questions de gestion de la faune dans le Tiers monde.